

COMMUNIQUE DE PRESSE

Fort de France, le 24 mars 2023

L'observatoire des prix, des marges et des revenus de la Martinique qui regroupe des acteurs publics (élus, services de l'État, etc.) et privés (organisations syndicales d'employeurs et de salariés, associations de consommateurs, etc.), s'est réuni en séance plénière, le mardi 7 février 2023.

A cette occasion, l'observatoire a formulé un avis dans le cadre de la négociation du « bouclier qualité prix » pour l'année 2023 avec les acteurs de la distribution.

Une tendance à la hausse des prix de l'alimentaire et de l'énergie

L'indice des prix à la consommation (IPC) qui mesure l'évolution des prix des biens et services, enregistre une hausse globale de 5 % en Martinique contre 6,1 % pour l'ensemble de la France.

En Martinique, les prix relevés dans 703 points de vente par les enquêteurs de l'INSEE font apparaître une forte hausse des prix de l'alimentaire de 10,4 % et de l'énergie de 5,3% entre novembre 2021 et décembre 2022. Ces deux postes de dépenses représentent un quart du panier moyen des ménages martiniquais.

Selon la dernière enquête de comparaison spatiale des prix de 2015, l'écart des prix entre la Martinique et le territoire national s'élève à 12,3 %. Pour les produits alimentaires et les boissons non alcoolisées, cet écart s'établit à près de 40 %.

L'actualisation de ces données effectuée en 2022 sera présentée au second semestre 2023.

Le « bouclier qualité prix » (BQP), un dispositif qui a permis de contenir la hausse des prix tout en préservant la qualité nutritionnelle des produits

L'accord BQP signé le 30 avril 2022 se caractérise par un maintien des prix des paniers en dépit du contexte inflationniste :

- 101 produits pour un coût maximum global de 306 € pour les magasins d'une surface de vente supérieure ou égale à 1 000 m²
- 52 produits pour un coût maximum global de 160 € pour les magasins d'une surface de vente comprise entre 800 m² et 1 000 m²
- 27 produits pour un coût maximum global de 86 € pour les magasins d'une surface de vente inférieure à 800 m² et 1 000 m²

La part des produits alimentaires a été renforcée avec une préservation de la qualité nutritionnelle (les fruits et légumes représentant de 7 à 13 % du panier), une prise en compte des habitudes de consommation des Martiniquais et un maintien de l'objectif de 35 % de produits locaux.

Les contrôles réalisés par l'administration ont permis de s'assurer du respect du dispositif

En 2022, 39 magasins ont été contrôlés. A l'issue des contrôles, 7 avertissements et une injonction ont été prononcés pour sanctionner les défauts d'affichage et de balisage, les indisponibilités de produits et les écarts entre le prix affiché et le prix payé à la caisse.

Le renforcement du dispositif par la mise en œuvre d'un BQP élargi

En réponse à la poussée inflationniste observée au cours de l'année 2022, l'État a souhaité amplifier au niveau local le dispositif du BQP afin de soutenir le pouvoir d'achat des consommateurs ultramarins dans le cadre de l'Oudinot du pouvoir d'achat.

Les négociations menées d'août à octobre avec les acteurs privés et publics de la chaîne des prix ont abouti à un élargissement du BQP, dénommé «BQP+ », aux produits de consommation courante les plus consommés par la population martiniquaise. La grande distribution s'est également engagée, par la signature d'une charte, à répercuter intégralement toutes les baisses de prix réelles ou à venir accordées par les acteurs de la chaîne d'approvisionnement.

Comparatif entre le BQP et le BQP+

BQP	BQP+
101 produits à 306€ Hypermarchés	134 produits à 390€ Hypermarchés
52 produits à 160€ Supermarchés	72 produits à 260€ Supermarchés
27 produits à 86€ Supérettes	35 produits à 110€ Supérettes